



Traité Erkhin

Michna 6 - Chapitre 9

עִיר שֶׁגִּגוֹתֶיהָ חוֹמָתָהּ,
וְשֵׁאִינָהּ מִקְפֹּת חוֹמָה מִימוֹת יְהוֹשֻׁעַ בֶּן נוּן,
אֵינָה כְּבֵיתִי עָרֵי חוֹמָה.
וְאִלּוּ הֵן בְּתֵי עָרֵי חוֹמָה:
שְׁלֹשׁ הַצָּרוֹת שֶׁל שְׁנֵי שְׁנֵי בָתִּים
מִקְפֹּת חוֹמָה מִימוֹת יְהוֹשֻׁעַ בֶּן נוּן,
כְּגוֹן:
קֶצֶרָה הַיְשָׁנָה שֶׁל צְפוּרִים,
וְחִקְרָה שֶׁל גּוֹשׁ הַלֵּב,
וְיַדְפַּת הַיְשָׁנָה,
וְגַמְלָא,
וְגֵדוֹד [נ"א: וְגֵדוֹר], וְהַדִּיד, וְאוֹנוֹ,
וִירוּשָׁלַיִם;
וְכֵן כִּיּוֹצֵא בָהֶן:

[Le statut halakhique d'une maison dans] une ville dont [les maisons sont mitoyennes et leurs] toits [constituent le sommet de] son mur, et [de même, le statut d'une maison dans une ville] qui n'est pas entourée d'un mur de l'époque de Yehochoua, fils de Noun, [même si une enceinte a été construite plus tard], ne ressemble pas [à celle] des maisons des villes fortifiées. Et ce sont les maisons des villes fortifiées : [Toute ville dans laquelle il y a au moins] trois cours, [contenant chacune] deux maisons, [et qui est] entourée d'un mur de l'époque de Yehochoua, fils de Noun, par exemple l'ancien fort [katsra] de Tsippori, et la forteresse ['hakra] de Gouch 'Halav, et l'ancienne Yodfat, et Gamla, et Gedod, et 'Hadid, et Ono, et Jérusalem, et également [d'autres villes] similaires.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."